

Émissions de GES liées aux déchets de l'ACV

(incluant les eaux usées)

1. Données utilisées

| Intitulé de la donnée | Symbole | Unité de mesure | Source | Niveau d'agrégation | Type de données ¹ |
|---|---------|----------------------|--------------------------------------|---------------------|--|
| Système de gestion des ressources et de management environnemental de l'Administration fédérale | RUMBA | TCO ₂ -eq | RUMBA [1] | Secteur d'émission | Autre |
| Nombre d'EPT de l'État de Vaud | StatVD | EPT | Statistique Vaud [2] | Personnes | Relevé exhaustif |
| Équivalent-habitant du canton | EHcant | EH | DGE-EU | Équivalent-habitant | Estimation à partir de données vaudoises |
| Bilan carbone du territoire vaudois | BC | TCO ₂ -eq | OCDC | Secteur d'émission | Estimation à partir de données vaudoise |

¹ Définition dans le chapitre 1.12 Fiches méthodologiques pour le territoire et l'administration – clés de lecture.

2. Description

2.1. Calcul de l'indicateur

2.1.1 Équation de base

$$\text{Émissions} = \sum \text{FE} \times \text{nombre d'employé} + \frac{EH_{ACV}}{EH_{VD}} * \text{Émissions eaux usées VD}$$

Avec :

- FE le facteur d'émissions des déchets par employé de l'Etat de Vaud
- EH les équivalents-habitants pour l'administration cantonale (ACV) et l'entier du canton (VD)

2.1.2 Périmètre pour les émissions du scope 1

Il n'y a pas d'émissions directes liées aux déchets et aux eaux usées.

2.1.3 Périmètre pour les émissions du scope 2

Il n'y a pas d'émissions du Scope 2 liées aux déchets et aux eaux usées.

2.1.4 Périmètre pour les émissions du scope 3

Pour les émissions des déchets de l'ACV, le périmètre du secteur déchet du programme RUMBA de l'Administration fédérale est repris. Les émissions liées à la fin de vie des appareils numériques sont prises en compte dans le scope 3 des achats. Un léger risque de double comptage est présent ici, mais limité à quelques tonnes de GES.

Pour les émissions liées aux eaux usées, le périmètre est celui du périmètre des eaux usées du territoire. L'entier des employées de l'Etat de Vaud est pris en compte. Les élèves des écoles sont exclus tout comme les visiteurs des bâtiments de l'Etat.

Les déchets et les eaux usées du CHUV et de l'Unil ne sont pas inclus.

2.1.5 Sources des facteurs d'émissions

Le facteur d'émission des déchets par employé (EPT) est calculé en divisant les émissions des déchets de l'Administration fédérale par le nombre d'employés de l'Administration fédérale, tel que calculé par le service RUMBA et publié en ligne sur le site du service.

Pour les eaux usées, les émissions sont reprises des émissions du territoire et il n'y a donc pas besoin d'un facteur particulier.

2.1.6 Mesures de l'activité

Le nombre d'EPT de l'État de Vaud est repris de StatVD.

Les équivalents-habitant du canton sont transmis par DGE-EU (épuration urbaine). Il est fait l'hypothèse que tous les employés de l'État de Vaud sont des employés de bureau. Dans ce cas, il est généralement admis qu'un EPT est équivalent à 1/3 d'EH [3].

2.2. Calcul des valeurs cibles

Pas de remarque

2.3. Calcul du potentiel

Pas de remarque

3. Perspectives d'amélioration

Pas de remarque

4. Documents en lien

Fiches indicateurs :

- IND_21.01.01.05 — émissions totales de l'ACV
- IND_21.01.01.06 — émissions de l'ACV (Scope 1 et 2)

5. Service(s) de référence

Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)

6. Références

[\[3\]](#) Ville de Sion, Définition et calcul des équivalents-habitants, 2021

7. Définitions

EPT/ETP = équivalent temps plein